



**La recherche d'alternance à la Mission Locale:**  
**« J'ai effectué les démarches, passé des entretiens »**

**Jérémie M.**, 22 ans, accompagné par la Mission locale

**Pouvez-vous nous donner des informations sur la filière en apprentissage que vous avez intégrée ?**

*Signer un contrat d'apprentissage avec le CFA FORMAPOSTE me permet de préparer un CAP Distribution d'Objets et Services et de me former au métier de facteur. J'ai ainsi pu découvrir les différents métiers que propose LA POSTE.*

**Le rythme d'alternance Entreprise/Ecole constitue-t-il un atout pour votre parcours professionnel ?**

*Tout d'abord, selon moi, le rythme d'alternance est éprouvant. Il est bien différent de celui de l'école. Heureusement, j'ai deux maîtres d'apprentissage qui sont toujours à mon écoute en cas de besoin.*

*Cette formation me permet de progresser sur un rythme soutenu mais qui me convient. C'est dans les parcours d'apprentissage que les transmissions de savoirs sont les plus bénéfiques et que l'on acquiert de l'expérience.*

**Cette orientation s'est-elle faite en lien avec la mission locale ?**

*Oui, après avoir terminé mes études en électrotechnique et n'ayant pas obtenu mon Bac, j'ai multiplié les petits boulots en intérim avec les entreprises DISTRIBORG, VEDIORBIS, COURIR puis ADECCO tout en étant inscrit à la mission locale.*

*Avec mon conseiller, nous avons travaillé mon projet professionnel. Il m'a informé que FORMAPOSTE proposait des formations en apprentissage pour devenir facteur. J'ai effectué les démarches, passé des entretiens puis j'ai été admis. J'ai ainsi pu découvrir que le métier de facteur offrait la possibilité d'évoluer vers un vaste horizon.*

*Propos recueillis par François TERRAL, conseiller Mission Locale*

Le rôle du référent alternance à la mission locale :

## « Plusieurs actions permettant aux jeunes d'intégrer des filières en apprentissage »

François TERRAL, conseiller référent Alternance



### Les pouvoirs publics communiquent beaucoup autour du thème de l'apprentissage, mais qu'est ce que l'apprentissage ?

*Un contrat d'apprentissage est avant tout un contrat de travail entre un employeur et un salarié. Ce dernier doit préparer un diplôme au sein d'un Centre de Formation d'Apprentis et travailler dans une entreprise, le tout en alternance.*

*Signer un contrat d'apprentissage nécessite donc d'avoir contacté un CFA, mais aussi d'avoir un employeur qui souhaite vous embaucher dans le domaine d'activité du diplôme que vous envisagez de préparer.*

### L'accès à l'apprentissage est-il une fin en soi ?

*Intégrer une formation en apprentissage n'est cohérent que si le candidat a bien identifié son choix de métier en fonction de son souhait et des opportunités liées à la recherche d'employeurs.*

### Que fait la MIRE pour promouvoir l'apprentissage auprès des jeunes qu'elle accompagne ?

*La mission locale a mis en place plusieurs actions permettant aux jeunes d'intégrer des filières en apprentissage :*

- *Les ateliers « Alternance » : ils permettent aux candidats à l'apprentissage d'identifier et de s'inscrire auprès des CFA. Durant ces ateliers, les candidats pourront acquérir des outils d'aide à la recherche d'employeurs.*
- *L'action « L'apprentissage ça roule » : elle permet aux candidats de la mission locale de s'orienter vers les filières aéroportuaires en apprentissage proposées par le CFA CAMAS tout en se préparant aux examens du permis du conduire.*
- *Les sessions de pré-recrutement en apprentissage : elles proposent aux jeunes de découvrir des métiers pas toujours connus et qui proposent des opportunités sérieuses de signer un contrat d'apprentissage.*
- *Des conventions de services avec des Centres de Formation d'Apprentis partenaires : le Campus des Métiers de Bobigny, le CFA COM, le CAMAS et le CEFAA se sont engagés à faciliter l'accès à leurs filières en apprentissage aux candidats orientés par la mission locale.*